VOL LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 24 OCTOBRE 1923 — No. 48

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

GLANURES

Nous détachons ce qui suit de "L'Economiste Canadien", revue financière de Montréal éditée par L. G. Beaubien & Cie, Banquiers.

Le commerce extérieur du Canada.—L'état du commerce extérieur du Canada demeure excellent. Le dernier relevé du Bureau fédéral de la statistique accuse qu'au cours des douze mois finissant le 31 août dernier, les exportations se sont chiffrées par $1,001,037,574 et que les importations se sont élevées à $891,891,035, ce qui fait ressortir une balance favorable visible de plus de 109 millions. Pendant la période correspondante en 1921-22, les exportations avaient été, en nombres ronds, de 779 millions, et les importations de 732 millions. C'est là un progrès très remarquable.

Les exportations du Canada vers le Royaume-Uni ont manifesté une progression constante. Elles ont surtout consisté en produits agricoles, végétaux et animaux, en bois et papiers. Nous avons surtout acheté en Grande-Bretagne des articles fibreux et textiles—bien que nous en ayons pris davantage aux Etats-Unis—des produits agricoles et végétaux, des articles en fer et des minéraux non-métalliques (charbon gallois).

Les Etats-Unis sont notre plus gros client et, de beaucoup, notre plus grand fournisseur. Nous leur avons livré par ordre d'importance, des bois, pâtes et papiers, des produits animaux, des produits agricoles et végétaux, des minéraux. Nous leur avons demandé surtout du charbon, des articles en fer, des produits textiles, agricoles, végétaux, animaux, des bois et papiers.

Nos exportations de bois, pâtes et papiers aux Etats-Unis, continuent de croître avec une remarquable rapidité. Redoutant l'embargo qui est toujours suspendu sur leurs têtes, et ayant à répondre aux besoins croissants de leurs fabriques, les Américains nous achètent des volumes de plus en plus considérables de bois à pâte. Nos ventes de pâtes de bois accusent aussi de substantiels accroissements. Quant à nos papiers de tous genres, un récent rapport du United States Departement of Commerce établit que les Etats-Unis absorbent à eux seuls les proportions suivantes des exportations canadiennes : 91½ pour 100 en 1921, 92 en 1922, 97½ au cours du premier semestre de 1923.

Il est intéressant de noter que le Canada a réalisé des progrès assez inattendus pour l'exportation des automobiles. Le dernier relevé mensuel du commerce canadien (août) montre que le Dominion a exporté pendant ce mois pour plus de 2 millions ½ de dollars d'automobiles et pièces de rechange. Ces chiffres placent le Canada au premier rang, proportionnellement à la population, parmi les pays exportateurs d'automobiles. Au cours d'une période de douze mois, le Canada a livré 61,543 voitures, alors que les Etats-Unis n'en avaient vendu que 101,000.

On constate enfin d'importantes augmentations sous les rubriques suivantes : amiante, bière, produits chimiques, engrais, charbon, blé, farine, fer et autres métaux de base, outillage agricole.

Dettes publiques.—La dette nette du Canada s'établissait, au 31 août dernier, à $2,403,596,395, ce qui représente une augmentation de $361,385 en un mois, et de $15,920,730 en un an.

Notre dette publique a quintuplé depuis 1914, alors que celle de la Nouvelle Zélande n'a que triplé et que celle de l'Australie n'a pas tout à fait doublé. Mais la dette publique des Etats-Unis a été, pendant le même temps, multipliée par 21; celle de la Grande-Bretagne, par 11; celle de la France, par 20; celle de l'Italie par 7½; celle de la Belgique, par 10. Quant à celle de l'Allemagne, elle n'est plus calculable que par les astronomes—elle se chiffre par quelque chose comme 363,000,000,000,000 marks-papier. Pour se qui est de la dette de la Russie, elle n'existe plus, les Soviets l'ayant tout simplement désavouée. Il est vrai que la dette publique du Canada n'est pas de celles qui ont le plus augmenté, parmi les pays solvables, il est vrai aussi que notre pays se trouve dans une situation privilégiée à cause de ses richesses potentielles, mais il est néanmoins regrettable que le Dominion n'ait pas encore commencé à diminuer sa dette publique, comme l'ont fait déjà les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La construction.—Les travaux publics ont manifesté cette année une grande activité. Au cours des neufs mois écoulés de 1923, il a été construit, dans le Dominion, 219 ponts au coût de $3,738,800; 66 barrages et quais, au coût de $3,379,200; 190 réseaux d'aqueduc et d'égout, au coût de $3,677,200; on a affecté $37,809,100 à la construction des routes, et on a exécuté 250 entreprises diverses, au coût total de $28,025,000. D'après l'estimation des McLean Building Reports, auquel nous empruntons ces chiffres, il a été engagé cette année, dans les travaux publics, une somme de $76,629,300, soit $24,630,000 de plus qu'en 1922.

Cette augmentation considérable s'explique par le fait que l'Etat et plusieurs municipalités avaient jugé bon de différer, depuis plusieurs années, à cause de la cherté du loyer de l'argent, les travaux qui n'étaient pas d'une trop grande urgence. Comme le taux de l'intérêt est moins élevé qu'il ne l'avait été depuis longtemps, et comme il semble qu'il doive se maintenir à un chiffre assez bas pendant quelques années encore, il est probable que les pouvoirs publics en profiteront pour faire exécuter une grande partie des travaux dont les plans attendaient une période plus propice.

Bois, pâtes et papiers.—L'industrie des pâtes et papiers a fait au Canada, depuis quelques années, des progrès très remarquables. Un récent relevé du Service fédéral de la statistique établit qu'il y a, dans le Dominion, 104 moulins de pâtes à papiers en exploitation, dont la production globale se chiffre annuellement par $155,785,388. Les capitaux engagés dans cette industrie, qui étaient de $379,812,751 en 1921, se sont élevés à $381,006,324 en 1922. Cette industrie compte 25,830 employés et ouvriers qui touchent en salaires chaque année le somme de $32,918,995. La plus grande partie de la production est expédiée aux Etats-Unis.

Constatation intéressante, les statistiques révèlent qu'un volume beaucoup plus considérable de pâte à bois est élaboré au pays même, depuis quelques années. En 1922, on a coupé 3,923,940 cordes de bois à pâte, dont les 74.2 pour 100 ont été transformés au pays, et les 25.8 pour 100, soit 1,011,332 cordes, ont été exportés aux Etats-Unis. En 1921, on en avait abattu 3,273,131 cordes, et l'industrie canadienne n'en avait utilisé que les 67 pour cent, le reste étant expédié à l'état brut dans la République voisine. La Province de Québec fournit à elle seule la moitié des bois à pâte que le Canada exporte.

Les méfaits de l'étatisme.—Nous avons souvent dénoncé l'étatisme. Nous sommes donc heureux de retrouver une fois de plus aujourd'hui la même thèse, d'autant plus qu'elle nous vient de l'Ouest, où les idées étatistes sont le plus répandues et les plus agissantes. M. A. S. Bennett, de Swift Current (Saskatchewan) vient en effet de publier sous le titre "Is the West Worth While?" une brochure dans laquelle il démontre que les gouvernements des provinces occidentales, en décrétant des moratoria et en organisant le crédit agricole, ont découragé l'initiative privée en matière de placements financiers. Les premiers colons avaient trouvé les fonds nécessaires à leur établissement et à leur exploitation auprès des banques et des sociétés de prêts. Mais récemment les gouvernements provinciaux s'étant engagés dans des entre prises de prêts, au grand détriment du contribuable, les sociétés privées se sont trouvées incapables de continuer leurs opérations. Dans l'Alberta, le moratorium empêche les sociétés de prêts d'effectuer leurs recouvrements. Dans la Saskatchewan, il n'y a pas présentement de moratorium, mais la menace en est constante et enlève toute sécurité aux créanciers. Au Manitoba et dans la Saskatchewan, le crédit agricole officiel, très onéreux pour le contribuable, est le facteur de démoralisation économique. Les créances irrécouvrables et les frais d'administration anormalement élevés, auraient bientôt mis en faillite une société privée. Mais, comme il s'agit d'un gouvernement, le gouffre est comblé par l'impôt, et ainsi le bilan est toujours en équilibre. Et le résultat le plus clair de cette pratique, entreprise bien entendu au nom de l'intérêt général, c'est que la mase paye pour quelques privilégiés.

L'impôt et les revenus.—Les revenus déclarés, aux Etats-Unis, ont diminué, de 23,735 millions de dollars en 1920, à 19,577 millions en 1922. C'est surtout la réduction des gros revenus qui justifie le fléchissement du revenu global. Ainsi, le nombre des revenus annuels de $300,000 et plus s'est modifié comme suit en six années : 1916, 1,296, —1917, 1,015—1918, 627—1919, 679—1920,395—1921, 246. Evidemment, la crise de 1920 explique, dans une certaine mesure, cette situation. Mais elle n'explique pas tout. Il resort de ces chiffres qu'un impôt sur le revenu trop élevé, surtout au sommet de l'échelle, détourne les capitaux des entreprises pour les jeter dans les fonds d'Etat exempts d'impôt, et qu'il entame même les fortunes, ce qui revient à dire qu'il diminue le capital d'exploitation du pays.

Au Japon.—Le cataclysme qui s'est abattu sur Tokio et Yokohama a attiré l'attention du monde sur le Japon. Si le Japon n'est pas le pays le plus inconnu, c'est sans doute celui qui est le plus fréquemment sousévalué. Beaucoup de gens oublient que c'est un empire de 77 millions d'habitants, ou ignorent que le Japon dispose d'une imposante marine marchande, d'une main-d'oeuvre habile et abondante, de force motrice et de moyens de transport économiques, de grandes usines pourvues de l'outillage le plus moderne, en parfait état, et dont le coût est déjà largement amorti grâce aux bénéfices de guerre. A ces moyens matériels s'ajoutent les facteurs moraux, qui n'ont pas moins d'importance—activité, discipline, tenacité, patriotisme, fierté de race. Les Japonais, sous les dehors d'une politesse toute orientale, pratiquent un nationalisme économique intense. Grâce à sa rapide expansion industrielle, le Japon réussit à atteindre ce double objet du programme idéal : diminuer graduellement ses importations de matériaux, augmenter ses exportations d'articles fabriqués.

Il s'efforce de se suffire de plus en plus. Il confiera donc à l'industrie nationale, dans la plus large mesure possible, l'exécution des commandes de toute sorte qu'exige la reconstruction de ces régions dévastées.

Devant l'ampleur et l'urgence de ses besoins, le Japon devra sans doute faire appel à l'industrie étrangère; mais ses importations seront vraisemblablement beaucoup moins considérables qu'on ne le croit.

Ce sont les immeubles, les services publics, les installations électriques et les industrie du coton et de la soie qui ont le plus souffert. Pour la reconstruction, le Japon demande à l'étranger du bois et de l'acier; il édifiera sur ses ruines des cités modernes, comme il avait déjà commencé d'en bâtir sur divers points de son territoire. Les entreprises électriques, avaient acquis avant la catastrophe, un grand développement; le Japon procédait même à un vaste programme d'électrification des chemins de fer. Beaucoup d'outillage et même des fabriques d'appareils électriques ont été anéantis. La demande sera donc considérable dans cette branche, d'autant plus que la rupture des tuyaux à gaz engageront les Japonais à remplacer, partout ou cela sera posible, le gaz par l'électricité pour l'éclairage et le chauffage. C'est peut-être l'industrie de coton qui a été le plus loudement atteinte—on estime qu'un demi million de broches ont été détruites, soit le huitième du nombre total des broches dans tout l'empire. Quand à l'industrie de la soie; il est encore difficile d'apprécier l'étendue des dommages. Mais comme le Japon produisait les trois quarts de la soie consommée dans le monde, la catastrophe a immédiatement provoqué une hausse universelle.

L'Economiste Canadien.

PLAIDOYER POUR LA FRANCE

Il est très facile de dire que la France menace de plonger l'Europe dans une autre guerre. Mais je crois que le sentiment de la généralité des Canadiens est que, dans les mêmes circonstances, l'Angleterre aurait suivi la même politique et aurait eu de bons arguments pour la justifier. Rappelons-nous qu'à tous les cinquante ans environ de l'ère chrétienne la France fut envahie du côté de l'est. Des armées hostiles ont traversé ses frontières; ses terres ont été saccagées, son peuple massacré, ses villes et villages réduits en poussière.

L'on peut comprendre la situation de la France sans avoir toujours à la mémoire les terribles combats dont le sol français fut le théâtre.

Les quatorze cent mille hommes que la France a perdus les huit millions quatre cent mille hommes qu'elle a mobilisés, ses dix départements envahis et presque totalement dévastés signifieraient proportionnellement pour un pays comme les Etats-Unis par exemple, quatre millions cinq cent mille hommes tués, Vingt-cinq millions d'hommes mobilisés et les quatre états de New-York, de Pennsylvanie, de l'Indiana et de l'Illinois envahis et dévastés.

Qu'il me soit permis de mentionner quelques unes des choses que la France, au lieu de rester inactive et d'attendre que l'Allemagne paie, a su accomplir sans aide extérieure et avec ses seules ressources durant les jours pénibles qui ont suivi l'armistice : population évacuée, 4, 690,000; réintégrée, 4, 335,000; municipalités évacuées, 3,256; réintégrées, 3,216; écoles détruites, 7,271; restaurées, 6,884; zone dévastée 4,000,000; remise en état de culture, 3,000,000; chemins de fer détruits, 3,000 milles; réparés, 1,800 milles; 4,700 usines détruites, desquelles 3,645 ont été restaurées.

La France a, pour des raisons évidentes, accordé d'abord son attention au travail productif, de sorte que l'oeuvre d'édification de résidences ne vint qu'en dernier lieu. De celles-ci, 711,883 furent totalement détruites; 329,000 furent provisoirement réparées et 671 nouvelles furent érigées. C'est pourquoi 2,500,000 Français vivent encore, avec leurs familles dans des caves, dans des caveaux recouverts de sable et des huttes confectionnées avec du fer. Le grand problème présent est de savoir si la France va laisser dans cette triste situation ce peuple infortuné ou si, faute de recevoir les réparations allemandes, elle peut charger cet immense fardeau sur ses épaules déjà surchargées.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, les taxes sont très élevées en France. Le porteur de garanties paie de 20 à 23 pour cent de taxe sur le revenu; la surtaxe pour des revenus dépassant $50,000 est de 50 pour cent, ce qui porte le total à 73 pour cent. En d'autres termes, si vous viviez en France et que vous eussiez un revenu de $1,000,000, il vous faudrait payer au fisc $730,000.

Je pense que vous conviendrez qu'il est normalement impossible pour la France de rebâtir ses nouvelles résidences. Cela signifie pour elle une dépense de 60,000,000,000 à 100,000,000,000 de francs de plus.

Voici le résultat : la Grande-Bretagne aura deux dettes (ses dépenses de guerre et sa dette aux Etats-Unis). Les Etats-Unis auront une dette (leurs dépenses de guerre). La France aura trois dettes (ses dépenses de guerre,

(A suivre, page 4)

LA MORT DU MISSIONNAIRE

En se mettant à table devant la soupe au riz et la boîte de boeuf salé, le Père dit au Frère convers, son compagnon :

"C'est la dernière fois que je me mets à table. — Allons! Allons! que dites-vous là! Etes-vous indisposé? — Très malade. Et ce sera la dernière maladie."

L'après-midi il dut rester au lit; et, le lendemain, il ne se leva pas. Il dut rester sur sa natte étendu sur une claie, son lit.

Sa chambre? Quatre cloisons d'échalas sous un toit de feuilles de pandanus.

La brise de mer forte et rafraîchissante, circulait largement à travers les cloisons, éventant la figure du malade, dont la fièvre montait.

Lui, après un léger assoupissement vers le matin, reprit conscience. Les coqs chantaient. Il entendait aussi le roulement monotone des vagues sur les brisants de l'est et le "tic tac" ami de son reveil-matin.

Plus rien . . . la grande solitude humaine!

Il avait prié toute la nuit. Ses mains serraient toujours son chapelet; et maintenant il se rappelait qu'il lui restait encore à mourir.

Encore quelques jours, quelques heures peut-être, il verrait la face de Dieu. Toute la nuit sa pensée avait monté vers Lui. Il avait imploré sa pitié et sa grande miséricorde, multiplié les actes de contrition et d'amour. Et loin des formules vaines et des sentiments compliqués, toujours revenaient les menus mots d'angoisse et d'espérance : Pitié mon Dieu! Pardon mon Dieu! Mon Dieu, merci!

Il avait prié ardemment Notre-Dame de lui venir en aide contre les derniers pièges du démon, d'intercéder pour lui auprès de son Jésus offensé, d'être sa mère et de le cacher dans ses bras au moment de la grande colère que tout homme, ici-bas, a trop bien mérité.

Les douleurs physiques ne lui paraisaient rien auprès de l'unique chose qui importe : mourir dans l'amitié de Dieu. Des saints ont tremblé jusqu'au dernier moment. Il avait vu mourir des hommes: ceux qu'il avait préparé au grand passage et d'autres qui avaient refusé son aide. Ils semblaient mourir dans la paix ou l'insouciance, mais ils n'avaient pas la même conscience que lui de la pureté de Dieu. Les grands pécheurs étaient surtout des grands ignorants. Et puis ils avaient eu le suprême secours du prêtre. Tandis que lui!....

Lui qui était venu de si loin pour consoler les dernières douleurs de l'homme, lui, ne serait pas consolé. Sans doute il avait prévu l'épreuve. Dans les jours de ferveur, il l'avait quelques fois demandé, et toujours il avait consenti. L'heure était venue du sacrifice et son acceptation ancienne n'en diminuait en rien la présente amertume.

Car il était bien seul : seul prêtre dans son île, son plus proche confrère était à une journée de navigation. Le bateau avait passé le mois dernier, et il reviendrait quand?... pour aller où?... Sur les routes du Pacifique aucun marin ne peut répondre à ces questions.

C'est bien ici le désert de l'âme, elle aura soif des sacrements. Et lui qui donne à boire aux autres, c'est lui qui ne sera pas rassasié!

Dans le combat de la vie c'est lui qui portait la paix dernière. A lui, si Dieu n'intervient, personne n'apportera la paix!

C'est bien là quelquefois la grande épreuve du missionnaire des îles. Et le moment est venu pour le mourant de boire le calice jusqu'à la lie.

Quand le jour fut levé le Frère apporta ses soins au malade et les indigènes commencèrent à venir

(A suivre en page 2)

LA MORT DU MISSIONNAIRE

(Suite de la page 1)

le visiter. Ce fut une légère diversion aux angoissantes pensées.

Il les aimait bien ses indigènes. La mort seule ou l'obéissance aurait pu le séparer d'eux. Mais de les voir et de se demander s'ils seraient prêts quand viendrait leur tour de mourir, remplit son coeur pour d'une extrême pitié. Il ne se faisait illusion sur l'attachement qu'il leur inspirait. Dans huit jours ils l'auraient tous oublié et personne ne prierait pour lui. Eux si peu attachés à leurs parents et même à leurs enfants, pouvait-on leur demander un souvenir d'amitié efficace pour leur missionnaire?

Lui tout de même les aimait bien. Et de les voir jouer, rire et causer, il se disait: C'est moi qui leur serai fidèle là-haut si Dieu me fait miséricorde.

Or, ses doutes sur leur attachement allaient recevoir un grand démenti. Il n'avait pas osé avouer son tourment, mais le Frère avait deviné son grand désir. Il appela quelques indigènes et leur demanda si quelqu'un aurait le courage d'aller avertir le Père de l'île voisine pour [illegible] son confrère mourant. Aussitôt plusieurs se présentèrent et quatre furent choisis.

Ils risquaient la mort et de [illegible] la prison [illegible] le gouvernement défend de [illegible] voyages avec les moyens dont ils disposent. Mais l'indigène habitué à la mer ne se défie plus d'elle. Leur dévouement au Père, l'esprit d'aventure et la gloriole aidant, ils s'embarquèrent sur deux pirogues et le soir même, ils arrivaient heureusement au Pérou.

II

Le Père était en train de faire des briques en ciment pour son église, quand la lettre du Frère lui fut remise. Il leva les yeux vers le soleil: la journée était trop avancée pour pouvoir partir le soir même. Mais tout fut préparé pour le départ du lendemain.

On venait d'achever une grande pirogue pour le Père. Pour hâter le travail on avait employé des clous au lieu de la corde indigène qui relie les planches. La flotille de retour se trouva ainsi augmentée d'une unité et trois jeunes gens de Pérou s'embarquèrent avec leur Père.

On était en mai, dans la bonne saison des voyages. Mais cette semaine-là était pluvieuse, avec des vents changeants. On partit quand même, l'espoir en Dieu.

De pointe à pointe, Pérou n'est qu'à quarante kilomètres de Nonkoumou. Mais les îles basses du Pacifique ne sont visibles qu'à une quinzaine de kilomètres en pirogue. Pérou disparu, on vogua quelque temps, puis une terre apparut où l'on se dirigea. C'était toujours Pérou.

Il fallut encore attendre le lendemain.

[illegible]

Pérou venait de disparaître depuis une heure quand la pirogue du Père se disloqua en partie. Aucune terre n'étant en vue, il fallut baisser la voile et se servir des cordages pour consolider le canot qui prenait l'eau sinistrement. Pendant qu'un homme puisait l'eau sans discontinuer, les autres se mirent aux pagaies pour tâcher d'être en vue de la terre avant la nuit.

Le Père et un [illegible] rent chacun sur une des [illegible] valides, c'est tout ce qu'elles [illegible] vaient supporter. Pour comble de malheur, celles-ci perdirent la bonne direction. Elles [illegible] foncer en pleine mer [illegible] Père anxieux, qui ne cessait de prier son bon ange et de [illegible] l'horizon, aperçut enfin N[illegible] naon du haut de la [illegible] mense vague.

Arrivera-t-on jamais?... La terre entrevue ranimait les courages. Mais les vents et les vagues augmentaient de violence, en poussant heureusement la pirogue dans la bonne direction. Ce n'est pas des pagaies qui auraient pu lutter contre les éléments.

Vers quatre heures du soir, l'on était près de l'île, mais le plus dur restait à faire. A l'approche des récifs, les vagues contenues rebondissaient plus haut. A cinq cents mètres du rivage la pirogue acheva de se disloquer.

Les jeunes gens coupèrent le balancier et s'en firent une aide en le poussant à la nage. Mais le reflux des vagues les empêchait d'aborder et leurs forces s'épuisaient.

Seraient-ils arrivés, si, du rivage, un indigène, voyant leurs efforts inutiles, ne s'était jeté à la mer et n'avait poussé devant lui le flotteur où étaient accrochés les naufragés épuisés?

Le Père aborda le dernier. Il avait fait ralentir sa barque pour rester près du canot brisé. Il encourageait ses hommes, prêt à céder sa place si l'un d'eux épuisé venait à défaillir. Tous se montrèrent braves. L'un d'eux, même, ne cessait de chanter et de plaisanter pour s'étourdir et donner du coeur à ses compagnons.

Mais qui dira d'où vient le grand secours du salut? De quel ange ou de quel saint? Est-ce que ce furent les prières et les mérites du mourant qui sauvèrent la vie de ceux qui venaient d'exposer la leur pour leur Frère?.... Dieu le sait.

Quelques jours après, le malade rendait paisiblement son âme à Dieu.

(*Annales de N. D. du S. C.*)

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses

MORT PLUTOT QUE PRETRE

En 1884 une dame de [illegible] jeune fils vint trouver Dom Bosco. [illegible]

[illegible] mort plutôt que de me donner à Dieu, et le bon Dieu me prend."

Dom Bosco ne peut que préparer la famille à accepter la dure épreuve. Il promit de faire prier ses enfants et se retira profondément ému. On ne tarda pas à venir lui apprendre que la leçon divine était complète: l'enfant était mort.

Ce trait éclaire d'un jour effrayant et douloureux la question de la responsabilité des parents en matière de vocation: il se passe de commentaire.

L'Apôtre de la Messe et de la Communion.

PLAIDOYER POUR LA FRANCE

(Suite de la page 1)

sa dette aux Etats-Unis ou à la Grande-Bretagne et la reconstruction).

D'un autre côté si certaines gens que nous connaissons peuvent faire triompher leur point de vue, l'Allemagne n'aura pas de dette du tout, car elle n'a pas de dette extérieure, si ce n'est celle résultant des réparations, et, si les réparations sont abandonnées, l'Allemagne n'ayant pas de reconstruction à effectuer chez elle, sa dette intérieure (dépenses de guerre) sera virtuellement réduite à rien par le simple procédé de stabilisation du mark, par exemple, à la centième partie de sa valeur-or.

Considérez-vous cela juste?

S'il survient un autre conflit, il n'y aura plus moyen d'imposer une contrainte à la main éhontée de destruction. Si l'agresseur est victorieux, il n'aura à répondre à personne. S'il est défait, il aura simplement à dire qu'il est incapable de payer. Le fait que la France est déterminée à maintenir un indispensable minimum d'équipement militaire et naval est quelquesfois qualifié de militarisme par ceux qui "ne croient pas en la guerre."

Prêtez une oreille attentive aux faits: en 1914, la durée du service dans l'armée française était de trois ans, maintenant elle est de dix-huit mois.

Les dépenses annuelles de la France pour son armée, lesquelles comprennent aussi ses colonies, se montent, au total, à $380,000,000; la Grande-Bretagne, sans inclure les dominions, dépense $820,000,000, et les Etats-Unis dépensent autant, sinon plus que l'Angleterre. Les Français travaillent avec ardeur à réparer les ruines causées par les hostilités et ils ont essayé en toute foi de trouver chez eux l'argent nécessaire à cette fin. Ils doivent $5,250,000,000 aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. Les autres alliés leur doivent $1,750,000,000 et l'Allemagne doit à la France la somme de $14,250,000,000.

Le sentiment dominant en France n'est pas militariste ou impérialiste dans le sens ordinaire. Le sentiment dominant est le désir de vivre.

Pendant cinquante ans le peuple français a vécu sous une menace de destruction par l'Allemagne, son ennemie. Attaqué enfin, ce fut miracle s'il échappa à cette destruction voulue. Maintenant le sort ou la justice a mis l'ennemi sous sa main, cependant que ses alliés se sont tenus à l'écart et ont refusé avec raideur de prendre l'engagement de supporter la France si une Allemagne remise de sa défaite marche encore sur Paris.

Bernhardi a dit en 1914 : "Nous allons traiter la France de telle manière que nous ne la trouverons plus en travers de notre chemin." Maintenant que les intentions germaniques ont été pleinement révélées et que l'on peut voir de Belfort au canal les marques ineffaçables de la destruction allemande, le pouvoir est passé aux mains de la France.

En 1918, le président Wilson et le premier ministre Lloyd George ont assuré la France que, si elle épargnait l'Allemagne, elle serait payée et protégée, mais la France n'a eu ni paiement ni protection.

Les Etats-Unis d'Amérique aussi bien que la Grande-Bretagne ont répudié le traité de Versailles. Les Etats-Unis l'ont répudié en fait, et l'Angleterre, en pratique, et la France se sentant libre de tout empêchement imposé par ce même traité a, comme dernier recours, pris en main la tâche de régler le problème de sa propre sécurité et d'assurer le paiement de ses dus.

J'oserais dire que la France est amplement justifiée, à tous les points de vue, d'avoir pris possession du district de la Ruhr, qui est le coeur de la région produisant le charbon, le fer et l'acier en Allemagne.

Mais une vaste propagande influencée par les intérêts allemands et peut-être par quelques pays qui étaient auparavant les alliés de la France, s'efforce à créer une fausse impression en trompant, en vilipendant la France et en la dénonçant pour cet acte, qui est justifiable à tous les points de vue, financiers et humains. L'attaque de la France par l'Allemagne est l'un des crimes les plus diaboliques qu'ait enrégistré l'histoire. Il n'eut peut-être jamais son pareil dans les annales de l'humanité.

Il fut perpétré avec une méchanceté si infernale qu'il semble avoir été inspiré par l'enfer. Un amoncellement de ruines marqua le passage des armées exécrables du kaiser, non seulement les ruines d'une guerre ordinaire, mais des ruines causées délibérément dans un effort pour détruire les industries de la France, au point de les rendre incapables de faire concurrence de nouveau avec celles de l'Allemagne.

Pratiquement abandonnée par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, alors qu'elle s'efforçait d'obtenir de justes réparations, la France fut forcée, avec la coopération de la Belgique, d'occuper une portion du territoire allemand. Autrement il lui aurait fallu abandonner la réclamation de sa juste indemnité.

Dire que l'Allemagne, dont les fermes et les usines n'ont jamais été détruites, dont le sol n'a jamais été envahi, dont le commerce continua à haute pression durant la guerre et fut, depuis la fin de la guerre, plus actif que celui de n'importe quel pays du monde, est incapable de rencontrer le paiement de son compte de réparations est absurde à sa face.

La déclaration de l'Allemagne que la France cherche sa destruction économique est mielleuse et enfantine. La France veut le redressement d'un tort, elle veut que l'Allemagne honore sa signature. La France est fatiguée, pas encore malade de voir revenir les chèques de l'Allemagne avec les mots: sans fonds suffisants.

La France sait parfaitement bien que la ruine économique de l'Allemagne empêcherait pour toujours la possibilité du paiement des réparations. L'Allemagne, en fomentant des grèves est largement responsable de la présente situation et travaille à consommer sa ruine. L'Allemagne ne s'est jamais battue et jamais elle ne se battra sans la certitude d'être plus forte que son adversaire. Du moment qu'elle sent un adversaire plus puissant qu'elle, elle rend les armes. Elle a plaidé et mendié pour un armistice au moment où les alliés étaient disposés à considérer qu'ils ne faisaient que commencer à se battre. Les Français n'ont pas été des lâcheurs à Sedan. Ils ont combattu jusqu'au bout, ils ont perdu, et ils ont payé jusqu'au dernier sou.

Les soldats allemands ont tenu la France par la gorge jusqu'à ce qu'elle eût payé mille millions de dollars en or. L'Alsace et la Lorraine furent prises, et la France et l'orgueil français humiliés dans la pousière. Comme il était alors insinué que la France ne pourrait pas payer, Bismarck dit : "Quand quelques centaines de Français éminents tomberont sous le feu des pelotons d'exécution, l'on verra que nous entendons être payés."

L'Allemagne est stigmatisée comme une lâcheuse devant le monde entier. Insolente, arrogante et sans pitié dans la victoire, mais servile et s'apitoyant sur elle-même dans la défaite.

Rappelons-nous qu'un gouvernement en banqueroute ne signifie pas nécessairement un pays en banqueroute.

L'opinion universelle semble être que l'Allemagne s'est délibérément mise en banqueroute de façon à pouvoir avec l'or qu'elle possède se débarraser de toutes ses obligations nationales, les réparations exceptées, et laisser son peuple pratiquement exempt de taxation.

Que l'homme installé au coin de son feu, dans sa maison confortable, ne dise pas que la France est dans le tort quand des millions de femmes et d'enfants français vivent comme des vagabonds dans des tranchées et des caveaux, alors que chaque famille allemande possède un confortable logis.

Si vous pensez que la France a tort, laisez-moi vous poser cette question : Qui a déclanché la guerre qui a coûté 20,000,000 de vies, $100,000,000,000 et a menacé à un moment d'ensevelir la civilisation sous une épaisse couche de barbarie ? L'Allemagne! L'Allemagne! Un nom qui sera pour mille ans malodorant au nez des gens décents et bien pensants.

(Col.) Wm. T. GREGORY

Leamington, Ont., juillet, 30, 1923.

Traduction du texte anglais publié dans le London Free Press.

NOTES LOCALES

A l'Académie Ste-Marie, le 8 novembre à 8 heures du soir il y aura réception en l'honneur de Mère Provinciale, autrefois Soeur Joseph Calasanz, et toutes les anciennes élèves sont invitées cordialement.

CERCLE DRAMATIQUE de St-Boniface

La saison du Cercle s'ouvrira dans quelques semaines par une pièce d'actualité canadienne intitulée "Contre le Flot" de Magali Michelet. Cette pièce a remporté le premier prix de l'"Action Française" et a été représentée à Montréal pour la première fois l'an dernier. Une comédie de Labiche intitulée "Les deux timides" sera aussi au programme. Nous donnerons la semaine prochaine la date exacte de la séance et de plus amples détails sur les pièces qui seront offertes. Qu'on se le dise.

LES MISSIONS

Le quatrième numéro de la belle revue *Les Missions Franciscaines* vient de paraître.

Comme on le verra, le succès de cette revue est évident, puisque la Direction a été obligée d'augmenter le format d'au moins trente pages, pour loger toute la matière qui est arrivée des pays de missions.

Il est à noter que la plupart des collaborateurs de cette revue sont les missionnaires eux-mêmes, qui écrivent pour faire connaître leurs oeuvres et attirer vers elles les regards des personnes généreuses qui désirent contribuer à l'oeuvre des missions.

En lisant ce beau numéro, on a l'avantage de jeter un coup d'oeil sur toutes les missions où nous avons des apôtres occupés à la vigne du Seigneur.

De l'Ouest canadien, on passe en Chine, au Japon, aux Indes, en Afrique, dans les îles du Pacifique. Comme nous avons partout des compatriotes, nous avons des nouvelles de partout.

Il n'y a pas de lecture plus édifiante et plus captivante que celle des travaux de nos missionnaires. C'est le travail par excellence de l'Eglise et les religieux qui s'en vont chez les infidèles reproduisent, dans leur vie, les vertus héroïques qui ont fait les saints.

Ce numéro, plus que tous les autres encore, est à lire et à conserver. De plus, au lieu de paraître tous les trois mois, comme par le passé, *Les Missions Franciscaines* paraîtront désormais à tous les deux mois, en attendant qu'elles deviennent mensuelles.

Et le prix n'en est augmenté que de cinquante sous, ce qui ne fait qu'une piastre par année.

J.-A. F.,
de *L'Action Catholique*



CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Re: Approbation d'un Règlement par les Electeurs

REFERENDUM

Re: L'élection du Maire et des Echevins selon le principe de représentation proportionelle.

Avis est par les présentes donné qu'un règlement. No. 1491, de la ville de St-Boniface, adopté par le Conseil de la dite Ville, sera soumis au vote des Electeurs dûment qualifiés de la dite Ville, conformément aux dispositions de la Charte de St-Boniface, aux temps et lieux ci-après indiqués.

Le but de ce règlement est de soumettre aux électeurs, la question de l'élection du Maire et des échevins selon le principe de représentation proportionelle.

La question qui sera posée est celle-ci, "Etes-vous en faveur d'élire le Maire et les échevins de la Ville de St-Boniface selon le principe de représentation proportionelle." Dans l'affirmative, faites votre croix à l'endroit suivant le mot "OUI" et dans la négative, à l'endroit suivant le mot "NON".

Le temps fixé pour enrégistrer le vote des électeurs sur le dit règlement est le trentième jour de novembre A. D. 1923 à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et les bureaux de votation pour les quartiers respectifs de la dite Ville seront tenus aux endroits suivants :

Quartier No. I
Bureau de votation No. I — à ou près de l'angle des rues Plinguet et Archibald.

Quartier No. II
Bureau de votation No. II — à l'Hôtel de Ville.

Quartier No. III
Bureau de votation No. III — à ou près de l'angle des rues Aulneau et Hamel.

Quartier No. IV
Bureau de votation No. IV — à l'école Taché.

Quartier No. V
Bureau de votation No. V — Au patinoir à l'angle des rues Kitson et Taché.

Le vingt-neuvième jour de novembre. A. D. 1923, à quatre heures de l'après-midi au bureau du Maire, à l'Hôtel de Ville de la dite Ville, sont le temps et endroit fixés pour la nomination de personnes pour représenter ceux qui sont intéressés, soit en faveur ou contre le projet d'élire le Maire et les Echevins de la Ville de St-Boniface selon le principe de représentation proportionelle, pour assister aux différents bureaux de votation, et aussi pour la nomination de personnes qui devront être présentes au compte final des bulletins par le Greffier de la Ville de St-Boniface, qui aura lieu le 3ème jour de décembre A. D. 1923 à midi, dans le bureau du Greffier de la Ville de St-Boniface.

Cet avis est donné au nom et par le Conseil de la Ville de St-Boniface.

Daté à St-Boniface ce 3ème jour d'octobre A. D. 1923.

R. J. Swain
Maire
Ernest Gagnon
Greffier

48-50.

ENCHERE DE BOIS DEBOUT

COUVRANT LES TERRES DU DOMINION

On vendra le droit de couper du bois avec permis sur la pièce 3253, comprenant les terres suivantes dans la province du Manitoba, à une enchère publique, mercredi, le 21 novembre prochain à 2 heures P. M. au Bureau de l'Agent des Terres du Dominion à Winnipeg :—

Pièce No. 3253, située dans la province du Manitoba, comprenant le quartier nord-est de la section 6, la moitié est de la section 7 et le quartier sud-ouest de la section 18 dans le canton 26, carrière (Range) 3; le quartier nord-ouest de la section 13, le quartier nord-est de la section 14, le quartier sud-est de la section 23, le quartier sud-ouest de la section 24, dans le canton 26, carrière (Range) 4, le tout à l'ouest du premier méridien, et s'étenlant sur une superficie de 2 milles carrés plus ou moins.

Cette pièce (Berth) sera mise en vente sujette aux dus ordinaires des permis, dans les conditions indiquées dans le paragraphe 42 des régulations gouvernant le bois, et la personne qui offrira le bonus comptant le plus élevé recevra la pièce de bois.

En plus du bonus, le concurrent favorisé sera obligé le faire un lépôt de $500.00 comptant, lequel dépôt sera détenu jusqu'à la fin du travail et ensuite appliqué aux paiements des dus sur le bois coupé. Tout le bois destiné à être vendu devra être oté de dessus la pièce dans l'espace le deux ans, à partir de la date de vente, après quoi, les droits de l'acheteur cesseront. Tout le bois à vendre devra être transporté hore de la pièce à mesure qu'il est coupé et si le possesseur lu permis ne le faisait pas, sa pièce serait par le fait même sujette à cancellation.

Le possesseur du permis devra obéir à la letre aux provisions du paragraphe 47 des régulations gouvernant le bois, qui traite de la destruction des têtes d'arbres, branches et autres broussailles coupés par lui.

L'acheteur devra fournir des rapports tous les trois mois à l'Agent des Terres du Dominion à Winnipeg, montrant la quantité de bois coupée, et devra payer les dus requis sur cette quantité.

Pour autres explications regardant Vous pourrez vous procurer d'autres explications et une copie des lois du bois par application au sous-signé ou à l'Agent des Terres du Dominion à Winnipeg.

B. L. York,
contrôleur.

Le Département de l'Intérieur,
Branche des terres à bois et à foin.
Ottawa, 8 octobre 1923.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

A VENDRE : **capot de chat sauvage** en bonne condition. S'adresser **146 De La Morénie St-Boniface**

ON DEMANDE à acheter à St-Boniface ou à St-Vital une **MAISON** en bon état avec 3 ou 4 chambres à coucher, un bon jardin, poulailler ou enclos pour volailles.
Pour traiter, s'adresser à **M. A. L. Monnin, 100 Victory Bldg. 335 rue Main Winnipeg.**

MAISON A LOUER

—No. 45 rue Notre-Dame. — Moderne — 9 pièces — S'adresser à J. C. Turenne 191 rue Notre-Dame, St-Boniface.

On Demande une FERME

DEMANDE : à correspondre avec le propriétaire d'une bonne ferme. Indiquez le prix de vente et la description de la ferme. **D. F. Bush, Minneapolis, Minn.**

Marie-Antoinette Collin, professeur de piano. Théorie et harmonie. Elèves préparés aux examens. Studio, 79, rue Provencher, St-Boniface. Tel. N.1248.